

GREMEVILLERS *Gazette*

GREMEVILLERS INFOS N° 25

Janvier 2021



Devinette : mais où se trouve cette rue ? Qui saura trouver la bonne réponse ?

Mes chères concitoyennes, mes chers concitoyens, en ce début d'année très particulière, j'ai décidé de ne pas organiser la traditionnelle cérémonie des vœux à la population. J'ai choisi de vous les présenter dans cet édito, certes beaucoup moins conviviaux mais qui respectent les consignes sanitaires en cette période. Nous aurons, je l'espère très rapidement, des occasions pour nous retrouver en 2021.

Le 15 mars 2020, vous nous avez élu pour gérer la commune. Cette pandémie ne facilite pas notre tâche en ce début de mandat. Et tout particulièrement, il a fallu s'organiser pour accueillir les enfants dans les meilleures dispositions possibles en respectant les recommandations de l'ARS (**A**gence **R**égionale de **S**anté) tout le long de l'année. L'objectif a toujours été de prendre soin des enfants et des familles tout en permettant l'accès à l'instruction des plus jeunes. Il était également important aux maires du SIRS (Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire) de permettre aux parents de poursuivre leurs activités professionnelles.

Nous avons maintenu nos réunions de travail, de commissions municipales et de conseils municipaux en proposant aux élus de les faire à distance s'ils le souhaitaient. Lors des réunions en présentiel, nous avons toujours veillé à respecter les consignes sanitaires.

En ce début d'année, j'ai une pensée pour nos défunts décédés en 2020 et tout particulièrement pour Madame Betty DURRIER notre ancienne secrétaire de mairie et du SIRS. Je renouvelle mes sincères condoléances aux familles touchées par la séparation d'un être cher. Nous avons aussi le bonheur d'accueillir sept nouvelles naissances dans la commune. Je profite de ce moment pour féliciter les heureux parents. Quant aux mariages, ils ont été reportés compte tenu des consignes sanitaires strictes pour les organiser.

C'est aussi le moment de revenir sur les réalisations effectuées en 2020 :

- Le premier chantier d'un montant d'environ 12 000 € concerne la réparation et le gravillonnage des rues Pelletier, Manoir et du parking du cimetière qui se nomme maintenant « Place Marcel LEULLIER ». J'ai souhaité avec le conseil municipal mettre à l'honneur deux anciens maires de Grémévillers (MM. Marcel LEULLIER et Joël BERNARDIN) qui ont œuvré pour le développement de la commune. Dès qu'il le sera possible, nous organiserons une inauguration de ces deux endroits en leur présence.
- Le second dossier concerne l'évacuation de l'eau pluviale de la rue Saint Rémy d'un coût de 8 700 € où les riverains, lors de fortes pluies, étaient menacés d'inondation. Ce dossier a été lancé en 2018 pour la demande d'aide et il a été finalisé à l'automne. Je tiens à remercier Madame Marie-Odile DURAND pour avoir accepté que l'on traverse sa parcelle.

- Le troisième sujet, qui se prolongera sur tout le mandat, est le renforcement de la voirie et la canalisation des eaux pluviales. Le conseil, après délibération, a choisi de réaliser une partie de la rue de Marseille, en restaurant la portion desservant des habitations pour une somme de près de 44 000 € subventionnée à hauteur de 37 % sur le montant HT par le Conseil Départemental.
- Le quatrième projet est la réalisation d'un jardin du souvenir et d'un columbarium. Le montant de cette opération est d'un peu plus de 12 000 €. Le conseil, suite à ma proposition, a souhaité le mettre en priorité pour cette année afin de profiter de l'abondement de 10 % (en plus des 37 %) sur le montant HT. Cet abondement était accordé par le Conseil Départemental dans le cadre du plan de relance pour l'année 2020.

Je tiens à remercier Madame Nadège LEFEBVRE, présidente du Conseil Départemental, ainsi que nos deux conseillers départementaux, Martine BORGEO et Gérard DECORDE pour le soutien accordé à notre commune.

Le dernier sujet concerne votre information et notre communication. Nous avons mis en place des flashs infos pour vous maintenir informés de l'actualité de votre commune. De plus, nous avons aussi mis en place un nouvel outil de communication qui se nomme « Intramuros » qui est développé dans La Gazette. En téléchargeant cette application et en choisissant de suivre les actualités de la commune, vous recevrez nos publications, alertes etc. Courant du 2ème trimestre, un nouveau site internet apparaîtra suite à l'obsolescence de l'ancien site.

En ce qui concerne les investissements pour cette année, une première réunion d'orientation budgétaire a été programmée le 12 janvier dernier. Je reviendrai vers vous à travers un flash info pour vous exposer nos projets pour cette nouvelle année.

Je tiens aussi à vous informer sur le réaménagement de la déchèterie avec l'acquisition par la CCPV (Communauté de Communes de la Picardie Verte) du délaissé RD 150 (ancienne portion de la départementale) et d'une parcelle de terrain. Cette extension sera réalisée vers la départementale. Avec le conseil municipal, nous souhaitons accompagner le projet pour prendre en considération les remarques des riverains et réaménager l'entrée de Frétoy. Nous restons, mes adjoints et moi-même, lors des permanences, disponibles pour vous donner de plus amples informations sur ce sujet.

Je souhaite, également, prendre un instant pour féliciter le travail remarquable effectué par les 2 employés communaux. Félicitations à Emilie et Stéphane pour leur dévouement et leur professionnalisme.

J'ai une pensée aussi pour les différentes associations qui, malgré la situation, débordent d'imagination pour proposer de nouvelles opérations (les « galets de l'avent » organisés par le Comité des fêtes, la vente de sapin par l'Association des Parents d'Elève, etc...). Je voudrais souhaiter, en particulier, une bonne tonicité pour la nouvelle association Moov'Adapt. Les membres des associations peuvent compter sur mon soutien en proposant nos structures toujours en respectant les règles sanitaires en vigueur.

Je souhaite aussi remercier les bénévoles qui ont donné de leur temps pour la confection des masques en tissu pour lutter contre la COVID-19 lors du premier confinement : un grand Merci à vous !

Je ne peux terminer ce message sans remercier les élus du Conseil Municipal qui ont tenu leurs engagements. Ils ont travaillé pour la population et m'ont soutenu, y compris dans les moments les plus difficiles. J'ai pu compter sur eux et croyez bien à mon indéfectible amitié.

Le conseil et le personnel municipal se joignent à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Je vous souhaite beaucoup de bonheur, de santé, de douceur et de sérénité pour cette nouvelle année pour vous et vos proches, ainsi que la réalisation de vos projets les plus chers.

Olivier ANCELIN
Maire

GREMEVILLERS GAZETTE

SOMMAIRE

☐ Le mot du maire	p. 2
☐ Présentation du nouveau conseil municipal	p. 6
☐ C'est bon à savoir : les actualités	p. 10
☐ C'est bon à savoir : les rappels	p. 14
☐ Le PLUiH	p. 19
☐ Etat civil	p. 22
☐ Les réalisations 2020	p. 23
☐ Intramuros – Nouveau site internet	p. 26
☐ Les masques solidaires	p. 27
☐ La vie scolaire	p. 28
☐ Les déchets	p. 30
☐ Le repas annuel des cheveux argentés et la distribution des colis	p. 33
☐ Le passage du Père Noël	p. 34
☐ La bibliothèque municipale	p. 35
☐ Le comité des fêtes	p. 37
☐ L'association des parents d'élèves	p. 38
☐ Moov'adapt	p. 39
☐ La société de chasse	p. 41
☐ Le Bouquet de Plumes	p. 42
☐ A la rencontre de nos entrepreneurs (*) : SCEA de la route de Picardie	p. 43
☐ Le jeu	p. 44

(*) Entrepreneur, artisan, et auto-entrepreneur, cet emplacement vous est réservé. Si vous souhaitez présenter votre entreprise dans un des prochains numéros de la Gazette, faites-vous connaître à la mairie.

Les membres de la commission communication remercient en particulier les personnes suivantes pour la rédaction des articles :

- la bibliothèque et le Bouquet de plumes Nicole PATINIER, Anne BEAUDOIN, Laura DESANGLOIS et Emilie AREVALO,
- à la rencontre de nos entrepreneurs : Pauline et Stéphane DREUMONT,
- les associations.

Bibliothèque - 6 rue Saint Rémy – 60380
GREMEVILLERS
Etage de la mairie
☎ : 03 44 82 41 34
Mail : bibliotheque.mairie@outlook.fr
Mardi de 17h à 19h
Vendredi de 17 h à 19h

Mairie – 6 rue Saint Rémy – 60380
GREMEVILLERS
☎ : 03 44 82 41 34 📠 : 03 44 82 60 80
Mail : mairie.gremevillers@orange.fr
Permanence du secrétariat :
Mardi de 17h à 19h
Vendredi 11h à 12h et de 17h à 19h

Comité de rédaction :

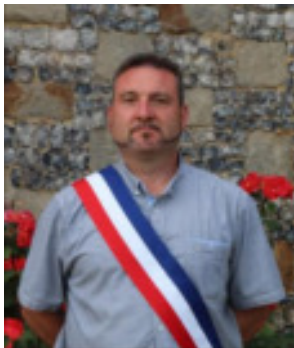
Olivier ANCELIN, Emilie AREVALO, Amélie DESANGLOIS, Sandrine GODIN, Fabrice LUGINBÜHL, Nathalie TERNISIEN et Frédérique VANDAMME

**LE CONSEIL MUNICIPAL
ELECTIONS 2020**

Le 15 mars 2020, vous avez élu un nouveau conseil municipal et décidé de faire confiance à la liste « *Ensemble pour Grémévillers* ».



Composition du nouveau conseil municipal



Olivier ANCELIN - Maire
Technicien d'essais
47 ans - Marié – 2 enfants
Frétoy

Fabrice LUGINBÜHL – 1^{er} adjoint
Directeur de services
44 ans – Marié – 2 enfants
Frétoy



Christian LEULLIER – 2^{ème} adjoint
Entrepreneur de travaux agricoles
63 ans - Célibataire
Frétoy



Eric BLOND

Chauffeur routier TP

57 ans – Marié – 2 enfants

Grémévillers

Sandrine GODIN

Agricultrice

45 ans - Mariée – 2 enfants

Grémévillers



Amélie DESANGLOIS

Cadre de santé infirmière

36 ans – Mariée – 2 enfants

Grémévillers

Grégory HOUET

Agriculteur

38 ans – Marié – 2 enfants

Choqueuse





Jérémie MAQUAIRE

Agent de réseaux eau potable
35 ans – en couple – 2 enfants
Choqueuse

Emmanuel TELLIER

Responsable exploitation
39 ans – Marié – 2 enfants
Choqueuse



Nathalie TERNISIEN

Clerc de notaire
52 ans – Mariée – 2 enfants
Frétoy

Frédérique VANDAMME

Assistante de direction
44 ans - Mariée – 2 enfants
Choqueuse



L'installation du nouveau conseil municipal a eu lieu le 23 mai 2020.

Vous trouverez ci-dessous la composition des commissions communales et la liste des délégués aux syndicats et organismes extérieurs.

Commissions communales

Le maire et les adjoints sont membres d'office des commissions.

Environnement, cadre de vie et embellissement de la commune	MAQUAIRE Jérémy	DESANGLOIS Amélie	GODIN Sandrine	HOUET Grégory
	DESPATY Fabien	SOMON Stéphane		
Finances / Budget	VANDAMME Frédérique	TERNISIEN Nathalie		
Communication	DESANGLOIS Amélie	VANDAMME Frédérique	TERNISIEN Nathalie	GODIN Sandrine
	AREVALO Emilie			
Fêtes, Cérémonies et Associations	Tous les Conseillers			
Voiries et chemins	TELLIER Emmanuel	BLOND Eric	MAQUAIRE Jérémy	
Patrimoine et cimetière	HOUET Grégory	BLOND Eric	TELLIER Emmanuel	VANDAMME Frédérique
Enfance, Jeunesse et Bibliothèque	DESANGLOIS Amélie	BEAUDOIN Anne	PATTINIER Nicole	AREVALO Emilie
Contrôle des listes électorales	BEAUDOIN Rémi	BAILLY Jean-Claude	BLOND Eric	
Commission Actions Sociales (CCAS) et Seniors	GODIN Sandrine	TERNISIEN Nathalie	BLOND Eric	DESANGLOIS Amélie
Commission d'Appel d'Offres (CAO)	ANCELIN Olivier (titulaire)	LEULLIER Christian (titulaire)	MAQUAIRE Jérémy (titulaire)	
	LUGINBÜHL Fabrice (suppléant)	TERNISIEN Nathalie (suppléant)	TELLIER Emmanuel (suppléant)	
Commission de contrôle des listes électorales	BEAUDOIN Rémy	BAILLY Jean-Claude	BLOND Eric	
Commission Communale des Impôts Directs (CCID)	En cours			

Délégués aux syndicats et organismes extérieurs

Syndicat / organisme extérieur	Titulaire	Suppléant
Communauté de communes de la Picardie Verte (CCPV)	Olivier ANCELIN	Fabrice LUGINBÜHL
Syndicat intercommunal de Regroupement SCOLAIRE (SIRS)	Olivier ANCELIN	Fabrice LUGINBÜHL
Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD)	Olivier ANCELIN	Jérémy MAQUAIRE
Syndicat d'Electrification (SE60)	Christian LEULLIER	
Syndicat de l'Adduction de l'Eau de l'Agglomération Beauvaisienne (SIAEB)	Jérémy MAQUAIRE Christian LEULLIER	Emmanuel TELLIER Fabrice LUGINBÜHL
Association pour le Développement et l'Innovation Numériques des Collectivités (ADICO)	Frédérique VANDAMME	
Centre de Gestion de l'Oise (CGO)	Olivier ANCELIN	
Centre social rural de SONGEONS		
* Familles / retraités	Grégory HOUET	
* Enfance / jeunesse	Amélie DESANGLOIS	
Correspondant Défense	Olivier ANCELIN	



C'est bon à savoir !

Les actualités

➤ **Inscriptions à l'école maternelle pour la rentrée 2021 – 2022**

Les inscriptions à l'école maternelle pour la rentrée scolaire 2021 – 2022 seront ouvertes du 08 février au 09 mars 2021.

Afin de procéder à l'inscription de votre enfant, il suffit de passer au secrétariat de la mairie, aux horaires de permanence.

Vous devrez présenter le livret de famille, le carnet de vaccination de l'enfant et une liste des personnes habilitées à récupérer l'enfant à l'école et/ou à la descente du car.

➤ **Nouveaux arrivants**

Vous venez d'emménager à GREMEVILLERS ?

Nous vous souhaitons chaleureusement la bienvenue et espérons que votre installation et vos premiers pas dans la commune ont été agréables.

Nous vous invitons à vous faire connaître en mairie. Ce sera l'occasion de vous renseigner sur les services et les activités de la commune, vous inscrire sur les listes électorales, inscrire vos enfants auprès des écoles et effectuer toutes vos démarches personnelles.

N'oubliez pas non plus de :

- ✓ signaler votre nouvelle adresse auprès de divers organismes tels que banque, impôts, assurances, employeur, caisse de sécurité sociale, allocations familiales,
- ✓ Résilier/activer vos abonnements d'électricité, gaz, eau,
- ✓ Prévenir la mairie de votre commune de départ,
- ✓ Faire suivre votre courrier auprès de La Poste.

A l'inverse, vous êtes propriétaire d'un bien immobilier sur la commune et vous souhaitez le louer, n'hésitez pas à le signaler à la mairie. Nous pourrions ainsi informer les personnes qui sont à la recherche de locations.

➤ **Recensement citoyen**

Tout jeune de nationalité française, garçon ou fille, doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

Le recensement citoyen est, en effet, une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Votre enfant à 16 ans ? Pensez à le faire recenser à la mairie de GREMEVILLERS. Ce dernier devra se munir du livret de famille et/ou de sa pièce d'identité. Il sera ensuite convoqué à la Journée défense et citoyenneté à l'âge de 17 ans.

Cette action est nécessaire pour que votre enfant puisse s'inscrire à ses examens, concours et permis de conduire, puisque l'attestation de participation sera exigée.

➤ Inscriptions sur les listes électorales

Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition qu'il ait effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses 16 ans.

Si l'inscription d'office n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement, ...), il doit demander à être inscrit sur les listes électorales auprès de sa mairie.

Procédure

L'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) inscrit d'office les jeunes qui atteignent 18 ans sur le fondement des informations recueillies lors du recensement citoyen effectué par le jeune en vue de l'organisation de la journée défense et citoyenneté (JDC).

Le jeune majeur est inscrit d'office sur la liste électorale de la commune où il s'est fait recenser.

Pour vérifier votre inscription, vous pouvez prendre contact avec la mairie.

Remise de la carte d'électeur

La carte électorale est déposée à votre domicile au plus tard 3 jours avant le scrutin.

Mais un jeune qui atteint l'âge de 18 ans peut recevoir sa carte électorale à l'occasion d'une cérémonie de citoyenneté. Cette cérémonie peut être organisée par le maire entre le 1^{er} janvier et le 31 mars.

Si votre carte électorale ne vous a pas été distribuée avant le scrutin, elle est conservée au bureau de vote. Vous pourrez la récupérer en présentant une pièce d'identité.

Si vous n'avez pas été inscrit d'office

Il n'est pas possible d'être inscrit d'office si :

- les formalités de recensement n'ont pas été effectuées,
- ou si le recensement a été fait tardivement.

Il faut alors vous inscrire en mairie. Il est possible de s'inscrire toute l'année.

Toutefois, pour pouvoir voter lors d'une année d'élection, il faut accomplir cette démarche avant une date limite : au plus tard, le 6^{ème} vendredi précédent le 1^{er} tour de scrutin. Mais dans certaines situations, ce délai est allongé jusqu'au 10^{ème} jour précédent le 1^{er} tour de scrutin.

Il est possible de faire cette démarche :

1/ EN LIGNE

Vous devez utiliser le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales et joindre la version numérisée des documents suivants ;

- Justificatif de domicile,
- Justificatif d'identité.

2/ SUR PLACE

3/ PAR COURRIER

Vous devez envoyer les documents suivants :

- Formulaire CERFA n° 12669*02 de demande d'inscription,
- Photocopie d'un justificatif d'identité,
- Photocopie d'un justificatif de domicile.

Déménagement

Lors d'un déménagement vers une autre commune, la radiation de la liste électorale se fait d'office. Toutefois, l'inscription sur la liste de la nouvelle commune n'est pas systématique et reste conditionnée par l'accomplissement des démarches d'inscription par la personne concernée.

C'est pourquoi, si l'on souhaite pouvoir participer à un scrutin, il est important de prendre attache auprès de la mairie.

➤ Recensement de la population

Initialement prévu du 21 janvier au 23 février 2021, le recensement est **ANNULÉ** en raison de la crise sanitaire et est reporté en 2022.

➤ Frelons asiatiques

Que faire à la découverte d'un nid de frelons ?

⚠ Certaines personnes sont allergiques et il faut absolument avoir un avis médical voire même faire appel très rapidement aux services de secours. Les piqûres peuvent être mortelles dans certains cas. Quelques conseils si vous pensez qu'il n'est pas nécessaire d'appeler les secours.

Le frelon asiatique est plutôt timide et n'est pas agressif envers l'homme tant qu'il ne se trouve pas à proximité de son nid. S'il se sent menacé, il peut procéder à une attaque collective. Il est donc important de prendre des précautions lors de la taille d'une haie ou d'un arbre, de la tonte des pelouses, des travaux sous les toits des bâtiments, etc.

Le frelon asiatique a une préférence pour les lieux où il y a de l'eau à proximité (étang, mare, ...) et il aime se cacher dans les arbres en hauteur.

A la découverte d'un nid de frelons, n'hésitez pas à contacter les pompiers (le dard du frelon fait 6 mm). Ils interviendront si le nid comporte un risque : s'il se situe par exemple près d'une école ou dans un lieu public. Sinon, ils vous redirigeront vers une société privée spécialisée qui se chargera de le détruire.

Que faire si je me fais piquer ?

Dans le cas où vous ne jugez pas nécessaire de contacter les secours et si le dard est toujours incrusté dans la peau, il faut l'ôter et appliquer un désinfectant local. Il est préconisé d'alterner une source de chaleur et de fraîcheur aux alentours de la piqûre. La rougeur et le gonflement au niveau où le dard a piqué sont des conséquences normales qui vont s'atténuer petit à petit. Toutefois, si la douleur persiste ou si la zone atteinte s'étend, il est préférable de consulter un médecin.

Quels sont les moyens de ne pas attirer ces frelons ?

Il est important de se tenir à une distance raisonnable des nids (au moins 4 à 5 mètres) afin qu'ils ne se sentent pas menacés par votre présence. Il est également recommandé de ne pas faire trop de bruit si vous êtes à proximité d'un nid.

➤ Le transfert de la gestion de recouvrement de l'impôt vers le service des impôts des particuliers de Beauvais

Afin de conforter le Service des impôts des particuliers dans son rôle d'interlocuteur fiscal unique, l'activité de gestion du recouvrement de l'impôt de la trésorerie de FORMERIE a été transférée depuis le 1^{er} janvier 2021 au Service des impôts des particuliers (SIP) de BEAUVAIS.

Les contribuables de la commune devront donc s'adresser au :

SIP de Beauvais 29 rue du Dr Gérard (03-44-79-54-54) pour toute question relative à l'assiette et le calcul de l'impôt mais également pour le recouvrement et le paiement.

La trésorerie de FORMERIE reste joignable au 03 44 46 17 72 pour renseigner les contribuables (renseignements généralistes) et enregistrer les règlements.

Accueil :

Le lundi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00,

Le mardi de 9 h 00 à 12 h 00

Le mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00

Le jeudi de 9 h 00 à 12 h 00.

Fermeture les mardi et jeudi après-midi et le vendredi toute la journée.

➤ Les demandes d'autorisation d'urbanisme

Le Ministère de la Transition écologique et service-public.fr ont mis en ligne une assistance aux demandes d'autorisation d'urbanisme (ADAU).

Cette nouvelle démarche en ligne permet de constituer un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme, tel qu'un permis de construire, un permis d'aménager ou encore un permis de démolir.

Les usagers sont guidés au plus près de leurs besoins pour constituer un dossier complet intégrant l'ensemble des pièces complémentaires afin de compléter automatiquement le formulaire Cerfa correspondant.

Une fois finalisé, l'utilisateur n'a plus qu'à récupérer son dossier complété pour le déposer en mairie. Les différents formulaires Cerfa restent, toutefois, toujours disponibles directement sur service-public.fr

Pour rappel :

- vous devez déposer en mairie un nombre d'exemplaires suffisant pour les services concernés à l'instruction de vos dossiers ;
- les demandes ne sont pas instruites en mairie. Une fois enregistrées, elles sont transmises à la Direction Départementale des Territoires de l'Oise à Beauvais (DDTO).

Les rappels

➤ Carte Nationale d'Identité (CNI) et Passeport

Les demandes de pièces d'identité (carte d'identité et passeport) ne peuvent plus être déposées en mairie de Grémévillers. Vous devez prendre rendez-vous dans l'une des mairies habilitées à la délivrance de ces documents (Gournay en Bray, Grandvilliers, Beauvais, ...).

Vous devez réaliser une pré-demande en ligne sur <https://passeport.ants.gouv.fr> puis cliquer sur « *Réaliser une pré demande* ». Toutefois avant de réaliser cette pré-demande, vous devrez créer un compte.

Lorsque vous vous rendrez à la mairie, celle-ci récupérera vos données grâce à votre numéro de pré-demande. Elle finalisera votre dossier en vérifiant les pièces justificatives et recueillera vos empreintes digitales et votre photographie.

Il est possible d'acheter en ligne, avec une carte bancaire, le timbre fiscal pour votre demande de passeport <https://timbres.impots.gouv.fr>

Sur les sites internet des mairies concernées où vous aurez pris votre rendez-vous, vous trouverez la liste des pièces à fournir.

Tous ces renseignements sont également disponibles sur le site internet de Grémévillers, rubrique « *informations pratiques* ».

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures,
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de leur délivrance.

Inutile de vous déplacer à la mairie. Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

➤ Enregistrement des Pactes Civils de Solidarité (PACS) en Mairie :

La mairie est habilitée à enregistrer les PACS au même titre que les notaires.

Toutefois, il est important de noter que :

- ✓ Contrairement aux notaires :
 - la municipalité et les agents ne sont pas en mesure d'apporter des conseils ou de commenter les conventions. Lors du dépôt de votre dossier en mairie, aucune vérification ne pourra donc être effectuée concernant la régularité des conventions,
 - aucune copie des conventions n'est conservée en mairie.
- ✓ Le PACS n'a d'intérêt que s'il est suivi de l'établissement d'un testament chez le notaire.
- ✓ Le PACS produit ses effets entre les partenaires à la date de signature de la convention.

Pour information : une convention type est disponible sur www.service-public.fr (CERFA n° 15726*02)

Pour constituer votre dossier, vous devez prendre contact avec la mairie afin d'obtenir le formulaire à remplir et la liste des pièces à fournir (également disponible via le site internet de la commune).

Pour le dépôt des pièces, un rendez-vous sera donné afin de procéder à la signature de la convention. Attention, votre dossier doit être complet.

Modification :

Pour modifier un PACS, les partenaires doivent rédiger une convention modificative de leur PACS (cerfa n° 15791*01), accompagnée de la déclaration conjointe de modification (cerfa n° 15790*01).

La modification doit obligatoirement être faite au lieu de l'enregistrement : soit auprès de la mairie où le PACS a été enregistré, soit auprès du notaire qui l'a enregistré.

Les partenaires qui ont enregistré leur déclaration initiale de PACS auprès du Greffe du Tribunal d'Instance doivent s'adresser à l'état civil de la commune du lieu du Greffe du Tribunal d'Instance où a été enregistré la convention initiale (pour les PACS enregistrés au Tribunal d'Instance de BEAUVAIS, il faut s'adresser à la mairie de BEAUVAIS).

La modification peut se faire par courrier recommandé, avec l'envoi de la convention modificative ainsi que la photocopie de la pièce d'identité en cours de validité de chacun(e) des partenaires.

Après vérification, l'officier d'état civil enregistre la convention modificative de PACS et la restitue visée et signée aux partenaires par lettre recommandée avec avis de réception.

Rupture :

Le PACS peut être rompu par :

- l'un des deux partenaires par lettre signifiée à l'autre partenaire par un huissier de justice qui informe ensuite l'autorité ayant enregistré le PACS,
- le mariage ou le décès de l'un des deux partenaires : dans ce cas, c'est l'officier d'état civil du lieu de naissance qui informe l'autorité ayant enregistré le PACS,
- la déclaration conjointe de dissolution (cerfa n° 15756*01) suite à un commun accord envoyée en recommandée à l'autorité ayant enregistré le PACS, en joignant les photocopies des pièces d'identité et en indiquant le numéro d'enregistrement de la convention.

Les partenaires qui ont enregistré leur déclaration initiale de PACS auprès du Greffe du Tribunal d'instance doivent suivre la même procédure que celle des modification (voir ci-dessus).

➤ Lampes défectueuses de l'éclairage public

Pour rappel, nous devons attendre d'avoir 3 lampes défectueuses au niveau de l'éclairage public avant de faire réaliser une intervention, ceci par souci d'économie.

Nous vous conseillons donc de nous faire part le plus rapidement possible des pannes que vous pourriez constater. Ceci par mail (mairie.gremevillers@orange.fr), par téléphone (03.44.82.41.34) ou directement au secrétariat durant les permanences ou via l'application INTRAMUROS (onglet « signaler »).

➤ **Assistantes maternelles**

Pour rappel, vous trouverez ci-dessous la liste des assistantes maternelles agréées de la commune.

Si vous le souhaitez, vous pourrez obtenir plus d'informations en les joignant directement :

- **Carine ANCELIN**, 18 Rue Bourbon, Frétoy – 03 44 46 04 92
- **Nelly BLOND**, 15 Rue Saint Rémy – 03 44 82 73 31
- **Virginie BOUFFARD**, 3 Rue Bourbon - Frétoy, 03 44 82 94 22
- **Angélique DEBRIE**, 14A Rue du Manoir, Frétoy – 06 03 37 40 22
- **Véronique DUPOND**, 6 Rue Agot, Frétoy – 03 44 82 38 99
- **Séverine JOUDON**, 7Ter Rue des Godins, Frétoy – 06 12 90 01 11

➤ **Quelques petites règles de civisme**

Un certain nombre de règles simples permettent de mieux vivre ensemble, en toute harmonie et dans le respect de tous.

Ainsi, est-il nécessaire de respecter le voisinage en évitant les nuisances sonores ou olfactives issues de nos différentes activités et/ou par la détention d'animaux.

Le bruit (rappel de la législation)

L'arrêté préfectoral de l'Oise du 15 novembre 1999 dispose, notamment dans son article 7, que les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique (tondeuses, taille-haies, perceuses, etc.), ne sont autorisés qu'aux heures suivantes :

- du lundi au vendredi : 8 h 00 à 12 h 00 / 13 h 30 à 19 h 30,
- les samedis : 9 h 00 à 12 h 00 / 15 h 00 à 19 h 00,
- les dimanches et jours fériés : 10 h 00 à 12 h 00.

Le brûlage à l'air libre des déchets verts

La circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts complétée par celle du 11 février 2014 dispose qu'il est notamment interdit de brûler dans son jardin l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'égavage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épiluchures.

Ils doivent être déposés en déchetterie ou compostés.

La tailles des haies

Il est possible de faire pousser librement dans son jardin des arbres, des arbustes et des haies. Toutefois, si ces plantations se situent à proximité d'un voisin, il y a des distances à respecter.

Par ailleurs, il est interdit de tailler des haies et d'abattre des arbres situés dans et le long de parcelles agricoles entre le 1^{er} avril et le 31 juillet. Cette interdiction a été instauré par le Parlement européen afin de protéger la période de reproduction et de nidification des oiseaux.

N'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie pour obtenir des renseignements.

La divagation des animaux

De nombreux textes (Codes civil, pénal, rural), le règlement sanitaire départemental de l'Oise disposent qu'il est interdit de laisser vaquer les animaux domestiques, dans les rues, sur les places et autres points de la voie publique.

Il est interdit également l'abandon des animaux sur la voie publique ainsi que dans les parcs ou jardins.

Propriétaire de chien, n'hésitez pas à prendre contact avec vos voisins afin de savoir, si lors de vos absences, votre compagnon n'est pas trop bruyant.



Nous vous informons que chaque chat attrapé en divagation et non identifié fera l'objet d'une stérilisation et d'un dépôt en SPA.

La vitesse excessive et respect du Code de la route

Malgré la réglementation ou le Code de la route, il est parfois nécessaire d'adapter la vitesse dans les rues de notre commune. Chacun (conducteur de voiture, camion, camionnette, tracteur, engin agricole, motard, etc.) doit prendre conscience du danger potentiel qui peut jaillir à tout moment (sortie de cour, enfant à vélo, etc.).

Soyons prudents, pour soi et pour autrui, adaptons notre vitesse et respectons le Code de la route et en particulier les arrêts aux STOP ...

Le stationnement gênant

Dans certaines rues, le stationnement est gênant. Il est donc demandé aux riverains de stationner leurs véhicules sur leurs propriétés ou d'être vigilants pour laisser un espace suffisant pour le passage libre à tout véhicule (notamment pour le ramassage des déchets).

Les déchets

Il est interdit de jeter ou d'abandonner ses déchets dans la rue. De même, il est interdit de déposer ses déchets sur la voie publique sans se conformer aux règles de collecte des déchets définies par la mairie (jour, horaires, tri). Dans les 2 cas, ne pas respecter l'interdiction est puni d'une amende pénale.

- **Pourquoi un PLUiH ?**

Un Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat de la Picardie Verte est un document d'urbanisme qui vise à accompagner les projets soumis à autorisation d'urbanisme : déclaration préalable de travaux, permis de construire, permis d'aménager, etc.



Il intègre une stratégie d'habitat renforcée par rapport à un PLUi classique. Une concertation appuyée auprès de la population a eu lieu.

Les constructions existantes n'ont pas à s'adapter à la nouvelle réglementation, sauf lors de projets de modification ou d'extension du bâti.

Un document unique d'urbanisme intercommunal devrait permettre de :

- faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme : 88 réglementations possibles jusqu'à présent ;
- faire des économies d'échelle : 30 000 € environ pour un PLU communal contre 6 000 €/commune à la charge de la CCPV pour un PLUiH ;
- structurer le développement global du territoire : limiter la concurrence entre communes par exemple ;
- continuer d'avoir des possibilités de développement : le principe de la constructibilité limitée se renforce et limite le développement des communes non dotées de documents d'urbanisme.

- **Les étapes de l'élaboration du PLUiH**

Ecriture du document

- 1/ Phase de diagnostic = état des lieux (terrain, synthèse des études...), diagnostic agricole, état initial de l'environnement, synthèse des enjeux du territoire,
- 2/ Phase PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) = définition des scénarii démographiques, affirmation du projet politique du territoire, document synthétique et accessible,
- 3/ Phase de traduction réglementaire = traduction des objectifs du PADD dans les différentes pièces : Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP), zonage, règlement écrit.

Expertise du document

- 4/ Phase de procédure administrative = formalisation du dossier de PLUiH, arrêt et consultation des personnes publiques associées, enquête publique, approbation.

- **Les différentes pièces d'un PLUiH**

- Le rapport de présentation : il comprend le diagnostic du territoire et les justifications du projet. Il étudie le territoire au regard des enjeux environnementaux, paysagers, socio-démographique, d'habitat, de mobilités etc.
- Le PADD : c'est la définition de la stratégie globale du territoire, au regard des enjeux identifiés dans le diagnostic territorial et des volontés politiques. C'est la pièce centrale du PLUiH : le choix de la procédure pour modifier le PLUiH se fait en fonction de l'impact sur le PADD.
- Les OAP : ce sont des « loupes » sur les secteurs stratégiques. Elles constituent un cahier des charges pour accompagner la constructibilité d'un secteur, la protection de patrimoine, les mobilités etc.
- Le règlement écrit et graphique : sur le plan du droit à bâtir, il définit la réglementation s'imposant aux autorisations d'urbanisme. Il traduit les orientations et la politique du PADD (ex : zone commerciale, limitation de la consommation foncière etc.)

- **Les grandes lignes de la stratégie**

Les axes du PADD ont été définis grâce aux enjeux qui ont été tirés du diagnostic de territoire.

- Axe 1 = conforter le cadre naturel de la Picardie Verte (préserver la végétalisation traditionnelle des espaces urbains et agricoles, notamment dans la partie plateau du territoire où elle est plus rare, accompagner le bon développement des continuités végétales et hydrauliques et tenir compte de la ressource en eau),
- Axe 2 = mettre en valeur la diversité du patrimoine naturel et bâti (valoriser les éléments naturels identitaires des grands paysages de la Picardie Verte, composer l'avenir du territoire d'après le socle bâti),
- Axe 3 = promouvoir une croissance verte et un développement durable du territoire (participer à la transition énergétique à toutes les échelles, réduire l'exposition des habitants du territoire aux risques et nuisances, repenser les déplacements, conserver l'attractivité économique du territoire, valoriser les sites anciens et leurs bâtis),
- Axe 4 = développer une politique de l'habitat répondant aux besoins actuels et futurs (limiter la vacance des logements en incitant et accompagnant la rénovation, adapter les logements neufs et existants en améliorant leur qualité énergétique, améliorer l'attractivité des bourgs),

- Axe 5 = accompagner les habitants dans leur vie quotidienne (anticiper les besoins des occupants en gérant le vieillissement de la population et en installant des plus jeunes, améliorer la dynamique commerciale).

- **Où en sommes-nous ?**

- Le diagnostic a été arrêté au 6 avril 2018,
- Le PADD a été validé et débattu en septembre 2018,
- Le zonage et les OAP sont en cours de finalisation.

Depuis le démarrage de la mission en juillet 2016, la version finale du diagnostic a nécessité environ 80 réunions (techniques, publiques, PPA...) et le PADD a nécessité environ 8 réunions.

- **Le calendrier du PLUiH (estimatif)**

Décembre 2020 = arrêt des pièces graphiques, zonage, OAP et transmission aux mairies,
 Janvier 2021 = reprise de la rédaction du règlement,
 Juin 2021 = arrêt de la phase réglementaire (zonage, OAP, règlement écrit) – volet « habitat » et « éco » du PLUiH,
 Été 2021 = rédaction des justifications du projet et explications des choix retenus dans les documents opposables,
 Fin 2021 = arrêt du PLUiH en Conseil communautaire,
 Janvier à mars 2022 = étude et expertise du dossier de PLUiH par les Personnes Publiques Associées (PPA),
 Printemps 2022 = approbation du PLUiH.

Etat Civil

Naissances

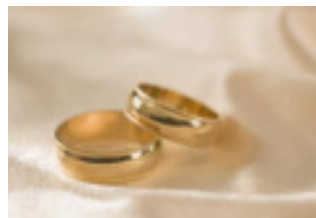
Le 4 janvier 2020	Cléa MARTINE
Le 14 janvier 2020	Séraphin BEAUDOIN
Le 5 février 2020	Robin BOUDET
Le 14 septembre 2020	Anaé POTVIN
Le 20 septembre 2020	Luna BRIERE
Le 9 novembre 2020	Thimothé BLIQUE
Le 17 novembre 2020	Adam VAN DE KEERE



Nous adressons toutes nos félicitations aux parents.

Mariages

Aucune union n'a été célébrée cette année.



Décès

Le 16 juin 2020	Monsieur Max HENRIOT
Le 23 octobre 2020	Madame Betty LEMOINE épouse DURIER
Le 10 décembre 2020	Madame Jeanne STUTZ épouse LIENARD



Nous renouvelons nos condoléances aux familles.

Les réalisations 2020

Le montant total des travaux pour l'année 2020 s'élève à près de 77 000 € et ce malgré la crise sanitaire de la Covid-19. Le conseil municipal a souhaité mettre en œuvre son programme et éviter une année « blanche ». Ces investissements ont pu se concrétiser grâce aux subventions du Conseil départemental et de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Les travaux de renforcement de voirie : la rue de Marseille à Choqueuse

L'entreprise RAMERY a réalisé les travaux du 20 au 30 octobre 2020. Le montant total des travaux s'élève à 43 809 €. La commune a bénéficié d'une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 37 % du montant HT soit 13 507 €. Une demande de subvention a été faite dans le cadre de la DETR mais à ce jour les services de l'Etat ne nous ont toujours pas répondu sur ce dossier. La commune a donc pris en charge 30 302 € TTC sur ses fonds propres.

Avant



Après



Le gravillonnage : une partie de la rue du Manoir et une partie de la rue Pelletier

Chaque année, la commune entretient les routes en effectuant des travaux de gravillonnage. En 2020, une partie des rues du Manoir et Pelletier ainsi que la place « Marcel LEULLIER » ont été concernées par l'opération.

Les réparations de voirie : rues Alexis Maillet, du Manoir, Dévallée

Le conseil municipal a également décidé de réparer certaines portions de rue pour les renforcer et les étanchéifier.

Le coût des travaux de gravillonnage et de réparation s'élève à 12 209 €.

Des travaux de remise en état de la chaussée rue Dévallée ont été réalisés par quelques conseillers municipaux.



Les travaux au cimetière : installation de columbariums, d'une stèle, d'un jardin et d'une colonne du souvenir

Les travaux ont commencé le 23 novembre et se sont terminés le 29 décembre 2020. La commune possède dorénavant un site cinéraire destiné à recevoir les urnes et les cendres de nos défunts. Le conseil municipal adoptera un règlement de cimetière dans les prochaines semaines afin de déterminer, entre autres, les conditions d'obtention d'une case de columbarium. Le montant de ces équipements s'élève à 12 224 € TTC subventionnés à hauteur de 47 % du HT.

Avant les travaux



Pendant les travaux



Après



Evacuation des eaux pluviales rue St Rémy

Les travaux permettant l'évacuation plus rapide des eaux pluviales rue St Rémy ont été réalisés du 17 au 26 novembre dernier pour un montant total de 8 700 €. La commune a bénéficié d'une subvention dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) d'un montant de 2 803 €.

La commune sera également bénéficiaire en 2021 du fond de compensation pour la TVA (FCTVA) sur une partie de la TVA payée en 2020.

La dénomination de places : place du cimetière en Place Marcel LEULLIER, place de Grémévillers en Place Joël BERNARDIN

Le conseil municipal a décidé de mettre à l'honneur certains maires qui se sont investis pendant de nombreuses années pour notre commune. Ainsi, la place de Grémévillers porte dorénavant le nom de « Place Joël BERNARDIN » et celle du cimetière la « Place Marcel LEULLIER ». Nous voulions inaugurer ces deux places en leur présence mais la crise sanitaire ne nous a pas permis de le faire. Nous le ferons dès que nous le pourrons.

Les autres travaux

Stéphane SOMON, notre agent technique, a réalisé de nombreux travaux comme le remblaiement de certains « nids de poule » des accotements. Il est intervenu pour la rénovation des puits rue Agot à Frétoy, rue d'en bas à Choqueuse. Le conseil municipal remercie Mme Valérie DUCHÂTEL pour le don de pierres qui nous ont permis de les rénover.

Il a été procédé également à la sécurisation des puits en installant des grilles. Il s'est également chargé d'autres travaux comme l'installation d'un lavabo dans la salle de repos des enfants de petite section. Cette liste n'est pas exhaustive. Stéphane a réalisé bien d'autres travaux évitant à la commune de nouvelles dépenses.

Intramuros

Attentif à la communication, le conseil municipal souhaite déployer les outils d'information au sein de la commune.



Il est désormais possible, en complément des flashes infos et du site internet, de télécharger gratuitement l'application « INTRAMUROS » sur votre Smartphone et/ou tablette (disponible sur Google Play et app store).

Ainsi les évènements, activités et actualités vous seront communiqués rapidement et vous serez alertés sous forme de notifications à chaque nouvelle publication.

Vous pourrez également signaler des problèmes de voirie, d'éclairage public ou autres dysfonctionnements via l'application.

Nouveau site internet

La commune va prochainement faire évoluer son site internet. En effet, un site internet doit répondre à diverses obligations notamment celles du Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA).

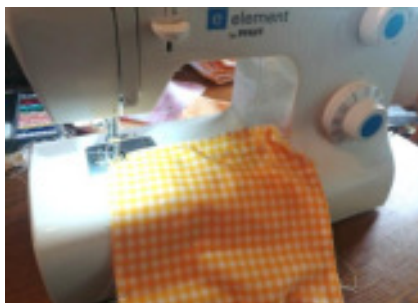
Tous les services publics numériques ont l'obligation d'être accessibles de façon équivalente à tout citoyen, qu'il soit ou non en situation de handicap (visuel, auditif, moteur, ...). Un service numérique accessible est plus facile à utiliser pour les personnes handicapées et de meilleure qualité pour tous.

Ainsi, pour faciliter cette accessibilité, des règles sont édictées dans le RGAA. Actuellement, le site de la commune ne répond plus à la majorité de ces règles et doit être mis à jour.

Nous avons fait appel à l'ADICO (Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités). Le site internet va être mis à jour et surtout mis en adéquation avec la réglementation actuelle.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé(es) de l'évolution de cette mise à jour et surtout de vous présenter notre nouveau site.

Les masques solidaires



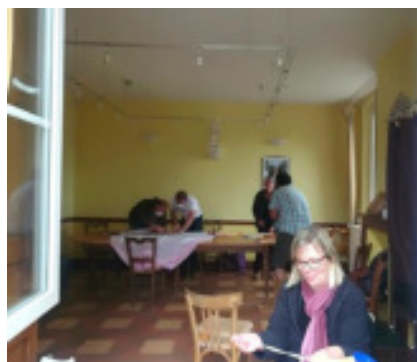
Afin de limiter la propagation de la Covid-19 et préparer le déconfinement, c'est environ 200 masques en tissu qui ont été confectionnés par dix habitantes bénévoles de notre commune en mai dernier.

Chaque couturière s'est vue remettre un kit de fabrication composé de la matière première (tissus, élastiques, fils, patron et notice afnor) préalablement préparé par l'équipe municipale.

Le nécessaire pour la fabrication de ces masques a été acheté par la commune à la mercerie de Grandvilliers afin de soutenir les commerçants de la Picardie verte durant cette crise sanitaire.

Chaque adulte pouvait s'il le souhaitait se procurer un masque à la mairie, puis dans un second temps tous les collégiens.

Le conseil municipal remercie une nouvelle fois les couturières bénévoles pour le temps consacré à la confection de ces masques.



Deuxième confinement, deuxième distribution de masques. Cette fois-ci, ce sont les enfants scolarisés dans les classes du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) qui en ont bénéficié. Tous les écoliers du CP et plus se sont vu remettre une boîte de 50 masques chirurgicaux à partir du vendredi 11 décembre.

Ces masques, offerts par le SIRS, ont été fabriqués par l'entreprise KINDY à Moliens.

Pour lutter contre
l'épidémie, téléchargez



La vie scolaire

Pour la rentrée de septembre 2020, le RPI de Morvillers-Grémévillers-Omécourt comptait 148 enfants scolarisés dans les classes de Grémévillers et de Morvillers.

A Grémévillers, les 96 enfants sont répartis en 4 classes à 2 niveaux comme suit :

- 17 enfants de petite section et 8 enfants de moyenne section soit une classe de 25 élèves avec Mme DUHAMEL Johanna ;
- 9 enfants de moyenne section et 15 enfants de grande section soit une classe de 24 élèves avec Mme GOIS Catherine (directrice) ;
- 10 enfants de grande section et 14 enfants de CP soit une classe de 24 élèves avec Mme SAMIER Christelle ;
- 9 enfants de CP et 14 enfants de CE1 soit une classe de 23 élèves avec M. SZUDLAREK Anthony.

A Morvillers, les 52 enfants sont répartis en 2 classes à 2 niveaux comme suit :

- 14 enfants en CE2 et 12 enfants en CM1 soit une classe de 26 élèves avec M. GONTHIER Nicolas ;
- 15 enfants en CM1 et 11 enfants en CM2 soit une classe de 26 élèves avec Mme LALOUX Sandrine.

Les représentants des parents d'élèves sont pour :

Les classes de Grémévillers :

- Mmes GAUTRAND, DREUMONT, DEBRIE et M. ADAM sont élus titulaires,
- Mmes FOURAY et HOUET sont élues suppléantes.

Les classes de Morvillers :

- Mmes BEUVRIER et CARON-BIELOFF sont élues titulaires,
- Mmes LAHAXE et VANLAEYS sont élues suppléantes.

Les classes de GS/CP et CP/CE1 pratiquent l'E.P.S. au gymnase de Songeons (1 fois par semaine) lors du premier semestre et les activités aquatiques commenceront le 1^{er} février (début du second semestre), selon la situation sanitaire à cette date.

Le calendrier est inversé pour Morvillers (natation au premier trimestre et gymnase au second).

Le Père Noël a passé un moment avec les élèves et a procédé à sa distribution de cadeaux.



Le Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire (S.I.R.S) de Morvillers, Grémévillers et Omécourt

Les communes de Grémévillers, Morvillers et Omécourt se sont regroupées au sein d'un syndicat. Il a pour objet d'assurer le fonctionnement du regroupement scolaire (travaux d'investissement, d'aménagement ou d'entretien des locaux des écoles, achat de fournitures et de matériel, la gestion et les salaires du personnel...).

Le S.I.R.S. est présidé par M. Olivier ANCELIN (Maire de la commune de Grémévillers). La vice-présidence est assurée par M. Gilles NOTTEBOOM (Maire de la commune de Morvillers) et le secrétariat par M. Hubert TRANCART (Maire de la commune d'Omécourt).

Les autres membres du bureau sont : M. Fabrice LUGINBÜHL (premier adjoint de Grémévillers), Mmes Véronique VANLAEYS (troisième adjointe de Morvillers) et Vanessa PATRELLE (conseillère municipale d'Omécourt).

Le siège du SIRS (courriel : sirs60380@orange.fr) se situe à la Mairie de Grémévillers ; Marion ROUSSEL, secrétaire, est présente le lundi après-midi et le jeudi.

Les élus du SIRS remercient M. PATRELLE pour le don d'ordinateurs pour les écoles de Morvillers et de Grémévillers.

Les déchets : la vérification de la conformité des bacs



SUIVI DE LA QUALITÉ DU TRI Commune de Grémévillers

Depuis janvier 2019, les ambassadeurs de prévention des déchets de la CCPV réalisent des campagnes de suivi de la qualité du tri sur les 88 communes de la Picardie Verte. L'objectif de ces suivis est de **vérifier la conformité des bacs** présentés à la collecte et de **sensibiliser les habitants aux gestes de tri**.



PREMIER PASSAGE : 16 SEPTEMBRE 2019

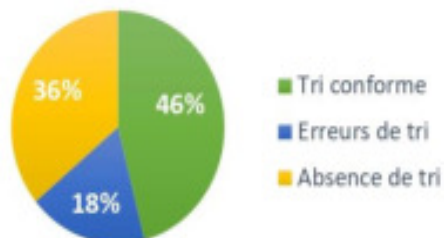
Nombre de bacs vérifiés : 89

Nombre de bacs refusés à la collecte : 34 (38%)

46% des bacs vérifiés présentaient un tri conforme, une moyenne similaire à l'ensemble du territoire.

En revanche, ce premier passage a révélé une **absence de tri dans de nombreux foyers**. Dans ce cas, les bacs sont refusés à la collecte et les foyers concernés reçoivent un courrier d'information ainsi qu'un rappel des consignes.

Analyse des résultats



DEUXIÈME PASSAGE : 2 NOVEMBRE 2020

Nombre de bacs vérifiés : 141

Nombre de bacs refusés à la collecte : 29 (21%)

Si le taux de conformité reste sensiblement le même, le taux d'absence de tri a nettement diminué, témoignant d'une évolution positive des habitudes de tri dans la commune.

Les principales erreurs de tri concernent la présence de papiers et cartons d'emballage dans le bac de tri.

Analyse des résultats



Les CONSIGNES DE TRI sur le territoire de la CCPV

EN BREF



Dans la borne à papier/carton

Tous les papiers et petits cartons d'emballage



Dans le bac de tri

Les flacons et bouteilles en plastiques, les briques alimentaires, les emballages métalliques et **TOUS** les emballages en plastique (sachets, barquettes, pots de yaourt...).



Les déchets : la synthèse du rapport d'activités 2019

SYNTHÈSE 2019



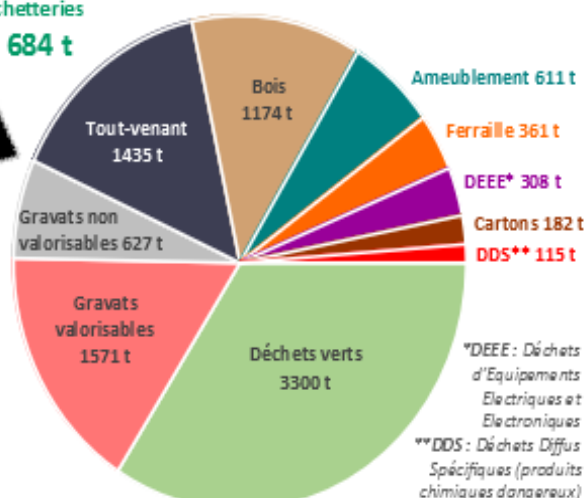
En **2019**
un **habitant**
a produit
en moyenne...

206 kg d'ordures ménagères résiduelles

- 12,34 %
par rapport à 2018

79 %

des déchets apportés
en déchetterie sont
RECYCLÉS ou **VALORISÉS**



**Coût par
habitant**

75,21 €

ORDURES MÉNAGÈRES	46,50 €
DÉCHETTERIES	14,27 €
PAPIERS ET CARTONS	8,64 €
BACS DE TRI	3,22 €
VERRE	2,59 €

INCIDENCE DE LA TG

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) s'applique sur les tonnages de déchets soumis à l'enfouissement. Sa hausse progressive risque d'impacter fortement le budget du service dans les années à venir.



En tenant compte de la hausse de la TGAP et de l'actualisation des marchés, le coût par habitant en 2025 est estimé à : **93,65€**

La réduction des déchets destinés à l'enfouissement est donc un enjeu **MAJEUR** de ces 5 prochaines années. Une diminution annuelle de 6% des ordures ménagères jusqu'en 2025 permettrait de stabiliser les coûts.

Calendrier de la collecte

des ordures ménagères et du tri sélectif

2021

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
ACHY	BUCOURT	BAJANCOURT	ABANCOURT	BEAUBERT
BONNIERES	FONTAINE-LAVAGANNE	BOUVAENT-LA-GRANDE	BLARGIES	CENPIS
BUCOURT	GREMEVILLERS	BOUVRESSE	BROGNIERS	DAMERACOURT
CRUON	HAUTS-EPINE	BROT	ESCLUS-SAINT-PERRE	DARGIES
ESCAMES	LA NEUVILLE-SUR-OUDEUL	BROMBOS	FORMERE	BUNECOURT
GERBEROT	SHUS	CAMPELUX	FOULLOY	GRANDVILLERS
GLATIGNY	MARTELLE-EN-BEAUVAIS	CANNY-SUR-THERAIN	GOUCHELLES	HEPOMESNIL
HANNACHES	MORVILLERS	ENSMONT-BOUVAENT	LANNOT-CULIERE	LAVACQUERE
KANVOIE	OUDEUL	FEGUERES	MOULINS	LAVERRIERE
NAUCOURT	POISEUX-AUX-BOIS	FONTENAY-FORCY	QUINCAMPOIX-FLEURY	LE HAMEL
RECOURT	PREVILLERS	SAUVECHART	ROMESCAMP	LE MESNIL-CONTREVILLE
LACHAPPELLE-SOUS-GERBEROT	ROTHOS	GREE	SAND-VALLERY-SUR-BRESLE	OFFOT
LA NEUVILLE VAULT	ROY-BOSSY	RAUJOT		SAINT-THIBAUT
MARTINCOURT	SAINTE-DESSICOURT	RAUTOS		SARCUS
SAINTE-QUENTIN-DES-PRIS	SAINTE-OWER-EN-CHAUSSEE	RENCOURT-SUR-THERAIN		SARNOS
SENAVES	THORNES	LOUEUSE		SOMMERIEUX
SONDRONS	VILLERS-SUR-BONNIERES	MONCEAUX L'ABBAYE		
SOLY		MUREAUMONT		
VROCOURT		ORCOURT		
WAMBEZ		SAINTE-ARNOULT		
		SAINTE-MAIRE		
		SAINTE-SAMSON-LA-POTERIE		
		THIEULOT-SAINTE-ANTOINE		
		VILLERS-VERMONT		

Les objets encombrants, gravats, ferrailles, bois, gros cartons, huiles, peintures, solvants, vernis ... devront être impérativement déposés en déchetteries.
En revanche, le verre, les papiers et les cartons d'emballage, ainsi que les textiles, devront être apportés dans les colonnes correspondantes réparties sur le territoire de la Picardie Verte.



Jour férié non collecté

Jour férié sans collecte :

Date de rattrapage :

Vendredi 1^{er} janvier 2021

Samedi 2 janvier 2021



Picardie Verte
Communauté de Communes

Des questions sur le tri des déchets ?
contactez vos ambassadeurs de prévention :
03 44 04 53 90
ambassadeurs@ccpv.fr
picardieverte.com

Le repas des cheveux argentés (65 ans et +)

Malheureusement cette année, à cause de la crise sanitaire (COVID-19) et pour ne prendre aucun risque avec la santé de chacun, la municipalité a décidé de reporter le traditionnel repas annuel des Aînés de la commune, initialement prévu en novembre 2020.

En fonction de l'évolution de l'épidémie, nous espérons que nous pourrons le faire au printemps prochain. Nous ne manquerons pas de vous informer de la nouvelle date.

La distribution des colis aux aînés

En cette année particulière de crise sanitaire, il n'a pas été possible au conseil municipal de discuter et d'échanger avec nos aînés comme d'habitude.

Le conseil municipal a néanmoins décidé d'offrir un colis aux personnes âgées de 70 ans et plus inscrites sur la liste électorale, le samedi 12 décembre 2019, que les conseillers municipaux ont apportés "masqués" et en respectant les gestes barrières.

Cette année se sont au total 15 colis « double » pour les couples (innovation de cette année) et 28 colis « simple » qui ont été distribués.

Il a également été remis un questionnaire pour nous permettre de connaître au mieux les attentes de nos aînés concernant le colis de fin d'année. Merci de penser à donner votre avis, qu'il soit positif ou négatif et déposer votre questionnaire en mairie ou dans la boîte aux lettres de la mairie.

Le maire et le conseil municipal les remercient pour l'accueil qui leur a été réservé.



Le passage du Père Noël en calèche

Malgré le contexte actuel dû à la crise sanitaire et le mauvais temps, le Père Noël accompagné de ses lutines, a fait le bonheur des petits et des grands en faisant une halte dans notre commune le samedi 19 décembre 2020.

Avec la complicité de la municipalité et de Monsieur BAHUCHET qui conduisait la calèche, il a distribué des sachets remplis de friandises aux enfants présents dans la commune (tout en appliquant les gestes barrières).

La municipalité remercie Monsieur BAHUCHET (Ferme de la Frette - 15 rue Agot - Frétoy - site internet : www.abahuchet.fr) pour avoir aidé le Père Noël dans sa mission.

Le Père Noël a, d'ores et déjà, été invité par la municipalité pour décembre 2021.



Le Père Noël a été gâté par les enfants car il a reçu de jolis dessins. Vous en trouverez quelques uns ci-dessous.



La bibliothèque municipale



Activités prévues et annulées compte-tenu des circonstances emmaillant l'année 2020 :

Le BD Bus aurait dû venir le 9 mars et concernait les classes de Cour Moyen. 8 livres sont proposés à la lecture, un intervenant devait également intervenir et une exposition sur la Bande Dessinée, avec le concours de la Médiathèque Départementale de l'Oise (MDO), devait être organisée.

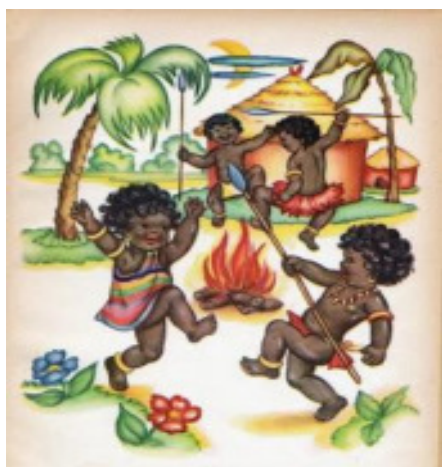
Ensuite, était prévue une exposition (prêt de la MDO) en lien avec la CCPV comme ambassadeur du tri.

Le 3 avril dernier, un goûter devait être organisé, type pain perdu, pour valoriser les restes. Cette animation est reportée !

Le 17 mai, à l'occasion de la brocante, aurait eu lieu une expo jeux en bois : prêt de LUDO PLANETE. Et nous proposons également des déguisements.

Et enfin, pour la semaine du goût en octobre, nous pensions faire une animation sur l'Afrique.

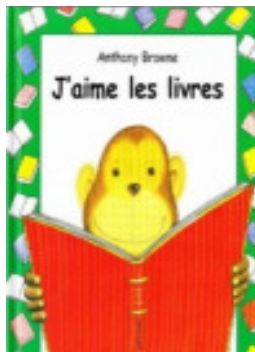
Avec une exposition « L'Afrique noire et ses symboles », prêt de la MDO et prêt d'objets de LUDO PLANETE : tissus, objets en terre et cuivre et divers objets ramenés de voyage de certain d'entre nous (masques, éventail, instrument de musique, ...).



Nous aurions installé un coin lecture pour les petits avec l'écoute de cd et de contes et nous aurions essayé de fabriquer des tam-tams .

Nous proposons un goûter avec des fruits exotiques, mangue, ananas, coco, ...

Toutes ces activités sont reportées.



ATTENTION NOUVEAUTES A LA BIBLIOTHEQUE

La Bibliothèque réalise des achats de livres neufs deux à trois fois par an.

Découvrez les nouveautés qui viennent d'arriver et qui correspondent aux retours obtenus lors d'un petit sondage dans la commune. Vous trouverez donc, entre autres, de la bibliothèque rose, des livres sur la chasse et toujours des policiers et romans !



Le comité des fêtes

Qui sommes nous ?

Nous sommes une association de loi 1901, à but non lucratif. Nos objectifs sont d'animer, de proposer des animations, de faire vivre le village, de nous rencontrer.

C'est une association avec un conseil d'administration, des adhérents. Tous des bénévoles qui œuvrent à mettre en place des animations comme la brocante fin mai, le repas de juillet, ...

Nous sommes une association que l'on peut contacter facilement sur notre boîte mail : cdf.gremevillers@gmail.com

C'est une association que vous pouvez suivre sur notre page FB et venir nous rejoindre sur notre groupe Facebook.

Notre association ne serait rien sans les habitants de la commune de Grémévillers, de ses deux hameaux (Frétoy et Choqueuse), sans l'aide financière de la commune (subvention municipale notamment pour le feu d'artifice).

Vous le savez tous, cette année 2020 a été spéciale. Nous n'avons pas pu organiser les actions prévues.

Aussi, nous avons décidé une « année blanche » et nous n'avons donc pas demandé de subvention municipale. Néanmoins, comme vous avez pu le constater, l'équipe du comité des fêtes a tenu à être présente pour les fêtes de fin d'année (décorations de Noël et chasse au trésor qui a remporté un beau succès).

Nous tenons à vous remercier pour votre aide et vos soutiens (matériel, humain, ...).

Aussi, n'hésitez pas à nous rejoindre. Le comité des fêtes est votre association et vous accueillera toujours avec plaisir.



2021 actions et animation dans nos cartons :

Sous réserve des conditions sanitaires :

- * Notre Assemblée Générale se déroulera sans doute fin janvier,
- * « Nettoyons la Nature » est devenu un de nos premiers rendez-vous et aura lieu le 20 mars 2021,
- * Brocante, le troisième dimanche de mai, donc le 16 mai,
- * Repas d'été à la mi-juillet suivi de son feu d'artifice.

ET PLEINS D'AUTRES SURPRISES !

En attendant le Comité des Fêtes vous souhaite une année 2021 la meilleure possible ...

Association des parents d'élèves de Balleux – Grémévillers Morvillers - Omécourt

L'association des parents d'élèves (APE) est composée de parents d'élèves bénévoles, dont les enfants sont scolarisés dans le RPI de Balleux-Grémévillers-Morvillers-Omécourt. Les membres du bureau sont élus, chaque début d'année, lors de l'assemblée générale. Celle-ci a eu lieu le 25 septembre 2020 et a permis d'élire :

- Mme CARON de Morvillers : Présidente
- Mme BEAUDOIN de Choqueuse : Vice-présidente
- Mme FOURAY de Frétoy : Trésorière
- Mme GODIN de Frétoy : Vice-trésorière
- Mme TRANCART d'Omécourt : Secrétaire
- Mr AUBRY de Morvillers : Vice-secrétaire
- Mme BOURDET de Morvillers : bénévole active.

L'APE a pour but de récolter de l'argent, destiné à aider le financement des projets (ou jeux) pédagogiques soumis par les enseignants.

L'année dernière a été particulière du fait de la situation sanitaire. Beaucoup de manifestations et de sorties pédagogiques ont dû être annulées.

Nous gardons espoir pour cette année.

La classe de découverte pour les élèves de Morvillers est toujours en projet, pour l'année 2022, ce qui représente un gros budget pour l'association.

L'évolution de la crise sanitaire sera décisive.

En ce début d'année scolaire, nous avons proposé une vente de sapins et notre habituelle opération grille de Noël avec la vente de cases.

Nous espérons pouvoir vous retrouver au loto, selon les décisions gouvernementales : le samedi 27 mars 2021 à la salle polyvalente de Morvillers.

La kermesse est prévue le samedi 26 juin 2021 dans l'après-midi, à Grémévillers (toujours selon l'évolution de la crise liée au Covid-19).

D'autres actions seront menées au sein de l'école. Les parents d'élèves en seront avertis sur notre page Facebook APE Grémévillers Morvillers Omécourt (page réservée aux parents d'élèves du RPI).

Les membres du bureau remercient toutes les personnes qui peuvent soutenir l'association.

Nous remercions également Monsieur le Maire, Mr Ancelin, et sa secrétaire, pour leur collaboration dans la réalisation de nos actions.

Le nombre d'élèves scolarisés est croissant chaque année pour notre plus grand bonheur. Nous en profitons donc pour faire un appel aux parents : l'association recherche de nouveaux membres pour l'année prochaine afin de renouveler le bureau et ainsi apporter de nouvelles idées et perpétuer l'association.

Meilleurs vœux à tous

L'Association des parents d'élèves

Souvenez-vous, en juin 2020, Moov'Adapt vous demandait de répondre à un sondage sur le besoin d'avoir une structure offrant du Sport Santé à proximité encadrés par des professionnels du mouvement sportif.

Et bien voilà, ce sondage fait gagner une séance d'évaluation de la condition physique à Nathalie Gorenflos et a permis à Moov'Adapt de lancer ses premiers cours de groupe et de l'entraînement à domicile.

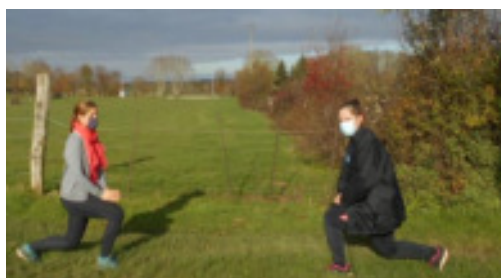
Ces aventures se passent dans la cour de l'école, le mercredi soir, pour un groupe de personnes ayant ou n'ayant pas des troubles musculosquelettiques (lombalgie, arthrose...), cherchant un entraînement avec de l'endurance cardio-vasculaire, du renforcement musculaire, des périodes d'étirements et si la météo le permet, un peu de relaxation.

Pour les Seniors ou les personnes en Affections Longue Durée, (Actif) Moov'Adapt proposait une seule séance combinant les étirements, le renforcement musculaire et l'entretien des habiletés motrices le samedi matin.



Ces séances se déroulent dans la bonne humeur, heureuses de pouvoir se retrouver entres voisins ... et un voisin qui aimerait avoir des homologues masculins avec lui.

Effectivement, garder la forme ou se remettre en santé à travers l'activité physique est un droit universel et font partie des besoins primaires pas uniquement réservé aux femmes !!!!



La crise sanitaire actuelle nous fait encore plus réaliser que la santé est une des priorités dans nos vies. Bouger au quotidien nous permet de rentrer dans la spirale vertueuse de la forme physique et morale et de se constituer un capital santé pour éviter d'affaiblir nos systèmes physiologiques (immunitaire, musculaire, squelettiques, nerveux, digestif, cardiovasculaire).

Pendant le deuxième confinement, Moov'Adapt a proposé à ses adhérents une solution pour bouger...

Peut-être les avez-vous aperçus danser dans les rues au mois de novembre... Non, ils n'étaient pas fous, seulement rigoureux et consciencieux dans leurs démarches d'entretenir leur santé pendant cette période.

Nous avons organisé un cardio-relais à travers la commune ... Le témoin était remplacé par une phrase à faire circuler de Morvillers à Choqueuse et les déplacements se faisaient en suivant une liste de mouvements fonctionnels du quotidien.

Moov'Adapt est une association loi 1901 qui souhaite rendre encore plus accessible le sport santé en milieu rural de par sa proximité mais aussi par les formules d'entraînement qui s'adaptent aux capacités physiques des personnes et à leurs objectifs.

Moov'Adapt souhaite développer le sport sur ordonnance en coopération avec les médecins, et les autres professionnels paramédicaux.

En 2021, la formule **Actif+** ne change pas. Nous nous retrouvons le mercredi soir à 18 h (horaire en réflexion).

Moov'adapt proposera à partir de janvier 2021 deux séances différentes le samedi matin. Une séance de 9 h 00 à 9 h 45, appelée **abdo/dos**, se fera au sol en intérieur afin de cibler un travail abdominal et spinale, ainsi que des étirements et de la relaxation. La saison débutera le samedi 23 janvier.

La séance de 10 h 00 à 11 h 15, appelée **Actif**, se déroulera soit en intérieur, soit en extérieur et ciblera un travail du corps général en restant debout, basé sur du renforcement musculaire selon ses capacités et des étirements. La saison débutera le samedi 9 Janvier.

Si vous êtes en incapacité de vous déplacer, Moov'adapt propose également des séances d'entraînements à domicile.

Moov'Adapt vous remercie encore d'avoir pris le temps de répondre au sondage, remercie les adhérents de donner vie à cette aventure et remercie la mairie de nous accueillir.

Pour plus de renseignements, appelez Marie-Laure au 07 67 14 90 30 ou retrouvez-nous sur le site de Moov'Adapt <http://moovadapt.fr>

L'équipe de Moov'Adapt vous souhaite de la bienveillance envers vous-mêmes et beaucoup de santé pour 2021 !

Clémence et Marie-Laure

Témoignages

C'est une grande opportunité de participer à une activité sportive hebdomadaire dans notre commune. Nous nous retrouvons de façon conviviale. Les séances proposées par Marie-Laure, la coach sportive accompagnée de sa binôme Clémence, kinésithérapeute, permettent d'avoir un vrai accompagnement et de vrais conseils de nos mouvements. Même par cette période sanitaire compliquée et hivernale, Marie-Laure a toujours trouvé la manière de nous motiver, de nous réchauffer et surtout de nous redonner le moral ! Je ne peux que conseiller aux personnes de nous rejoindre. Nathalie

Il y a quelques mois, Marie-Laure nous avaient entretenus d'un projet qui lui tenait à cœur : proposer des séances d'activités sportives pour tous âges, projet écouté par le conseil municipal. A cette époque, avec nos difficultés physiques, sans kinésithérapeutes à domicile, nous lui avons demandé si elle accepterait de nous aider en séances particulières. Mis en place depuis ce mois, elle adapte ses soins à nos difficultés. Elle le fait avec beaucoup d'empathie, consciente des problèmes de chacun. Elle a voulu offrir ses compétences à sa commune et mérite d'être reconnue soignante à part entière. Paul et Anne-Marie

La société de chasse



La société de Chasse de Grémévillers existe depuis le début des années 70 regroupant la commune de Grémévillers ainsi que les hameaux de Frétoy et Choqueuse.

Cette dernière est composée pour la saison 2020/2021 de 9 sociétaires (habitants de la commune) et 9 actionnaires (hors commune).

La société bénéficie aujourd'hui d'une surface chassable d'environ 700 hectares de plaine et 15 hectares de bois, permettant aux 18 chasseurs de chasser exclusivement individuellement, excepté lors des battues aux chevreuils et sangliers ayant lieu 2 à 3 fois lors de la saison.

La saison 2020-2021 est marquée par la démission du président Patrick Gorenflos et du trésorier Jean-François Bouret.

Une nouvelle assemblée générale, ayant lieu traditionnellement quelques semaines avant l'ouverture de la chasse et regroupant l'ensemble des sociétaires et actionnaires de la société, a permis d'élire les membres du bureau suivant :

Godin Vincent : président

Houet Grégory : vice-président

Blond Eric : secrétaire

Horcholle Guillaume : trésorier

Legendre Claude : piégeur

Maquaire Jérémy : membre du bureau

Desanglois Loick : membre du bureau



Le Bouquet de Plumes

Nous vous proposons ici des résumés de livres que nous avons beaucoup appréciés et que nous souhaitons partager.

Nous n'avons pas la prétention de nous dire critiques littéraires ; alors il s'agit juste de quelqu'un parmi d'autres qui exprime ce qu'il a ressenti au cours d'une lecture.

Cette rubrique est ouverte à tous, nous restons à votre disposition si vous aussi vous souhaitez vous exprimer sur un ouvrage, récent ou non, que vous avez particulièrement aimé.



La guerre des Lulus / La maison des enfants trouvés 1914 / Régis HAUTIERE et Hardoc

BD jeunesse (L. DESANGLOIS)

Le premier tome de cette bande dessinée d'aventure historique se situe dans un orphelinat à l'abbaye de Valencourt en Picardie, au début de la première guerre mondiale. Les héros se prénomment **Lucien, Lucas, Luigi et Luidwig** nommés aussi **les Lulus**. En construisant une cabane dans la forêt, les Lulus aperçoivent la Belgique embrasée par les bombardements. Les Allemands gagnant du terrain, des soldats Français évacuent l'orphelinat afin de protéger les enfants. En rentrant, les Lulus ne trouvent personne et rapidement l'orphelinat est occupé par les Allemands. Sans logement, les Lulus se réfugient dans leur cabane, et recherchent dans le village de la nourriture pour survivre. Au village ils rencontrent **Luce**, elle a perdu ses parents et essaie de les retrouver. Une amitié va naître entre la jeune fille et les quatre garçons. En fouillant une ferme à la recherche de nourriture, ils trouvent un soldat Allemand blessé, que vont-ils faire ?

Changer l'eau des fleurs / Valérie PERRIN

Roman adulte (E.AREVALO)

Violette a un mari, beau et ténébreux, que toutes lui envient, une jolie petite fille, un métier sympa Elle est garde barrière avec son mari, ils sont logés et vivent au rythme des trains et la vie est belle... Bon, non en fait, ça c'est quand on a de la chance et que notre mari est un personnage responsable ! Non la vie pour Violette Toussaint c'est plutôt gérer la maison, les finances, les barrières et sa fille toute seule pendant que son mari part faire « des tours en moto ». Elle a du courage Violette, elle ne se plaint pas, elle a sa fille, son rayon de soleil, sa fierté. Mais la vie est faite de rebondissements, et une barrière automatique peut vous pousser à prendre votre vie en main pour survivre.

Voici un roman doux, simple et plein de rebondissements et de mystères qui nous raconte la vie, ou qu'est ce qui peut amener une femme encore jeune, intelligente, sociable, à s'enfermer dans un cimetière afin d'en devenir la gardienne et de passer ses journées à entretenir des tombes et accueillir les familles des défunts.

Cataractes / Sonja DELZONGLE

Roman policier (N.PATTINIER)

Original dans le thème et le déroulement, rebondissements et surprises dans le profil des personnages ! En Serbie, un village disparaît à la suite d'un glissement de terrain : un lac et un barrage seront construits après la disparition de tous les habitants sauf un jeune enfant de 3 ans Jan Kosta recueilli par Djol qui le sauvera de cette boue. Comportements modifiés, manies qui ont disparu. 40 ans plus tard, Jan, devenu hydrogéologue, à l'appel de son ami ingénieur, mènera l'enquête pour retrouver la source. Eau empoisonnée ? Hallucinations... Suspense...

A la découverte de nos entrepreneurs



La famille Dreumont, la ferme de la route de Picardie

En 1977, mon père François Dreumont s'installe en créant un atelier de maraîchage bio sur la ferme de ses parents, qui avaient un petit élevage de vaches laitières.

Ma mère Rosine le rejoint ensuite. Ils cultivent ensemble 2 Ha et vendent leur production sur le marché de Beauvais et à la ferme.

En 2007, je reviens en tant qu'aidant familial et commence le développement de la structure en agrandissant les surfaces cultivées et en fournissant des magasins bio locaux tels que la Biocoop de Beauvais et de Creil.

Début 2014, un distributeur automatique de fruits et légumes est installé sur la départementale pour proposer nos légumes 24h/24 et 7j/7.

Par la suite, l'offre s'étoffe de bons produits avec l'installation de nouveaux distributeurs avec les produits laitiers d'Anselme et Étienne Beaudoin du Gaec de St Jean, les volailles et pigeonceaux de la ferme de Grégory Houet, les œufs de caille de la ferme d'Emmanuel Bailly et le pain, viennoiseries et baguettes d'un artisan boulanger local Hervé Quera.



En 2015, avec Pauline, mon épouse, nous reprenons la ferme et nous installons agriculteurs.

Cette année, nous avons créé ensemble la SAS les compagnons du légume qui permet de commercialiser notre production ainsi que celles d'autres producteurs bio locaux de Picardie et de les proposer à des grossistes, magasins spécialisés, restauration collective et dans le distributeur.

Nous cultivons aujourd'hui une quarantaine de légumes différents sur l'année, des céréales avec une équipe de six salariés permanents et entre 10 et 20 saisonniers selon la saison. En 2021, 6 autres personnes vont passer en CDI pour renforcer nos équipes.



Le jeu



La légende

A	Grémévillers		
B	Frétoy		
C	Choqueuse		
1	La Maladrerie	15	L'ancien Moulin à Vent
2	La Croix de Balleux	16	La Justice
3	Les dix-huit Mines	17	Le Moulin Brûlé
4	Les Courtillots	18	Au chemin de Marseille
5	La Vigne	19	La chapelle de Frétoy
6	Le Bout de la Rue Pelletier	20	La haie Isabelle David
7	Le Bout du Clos Cauchois	21	La Mare à Drie
8	Les soixante mines	22	Le champ Saint Germer
9	Les neuf mines	23	La Croix de Grémévillers
10	Le chemin de Beauvais	24	La fosse Mécames
11	Le champ platine	25	La borne Saint Martin
12	Le Bout de la Rue Neuve	26	Les Hautes Bornes
13	Le Moulin Brûlé	27	Lagache
14	Les 24 Mines		